



Les chiffres clés de 2021 en Dordogne

JEUDI 27 JANVIER 2022

BILAN DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN DORDOGNE EN 2021

Point Sanitaire.

Situation épidémiologique

	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine
Taux d'incidence	2740,7	3536,7
Taux de positivité	35,2%	34,8%
Hospitalisation	184	1812
En soins critiques	9	245

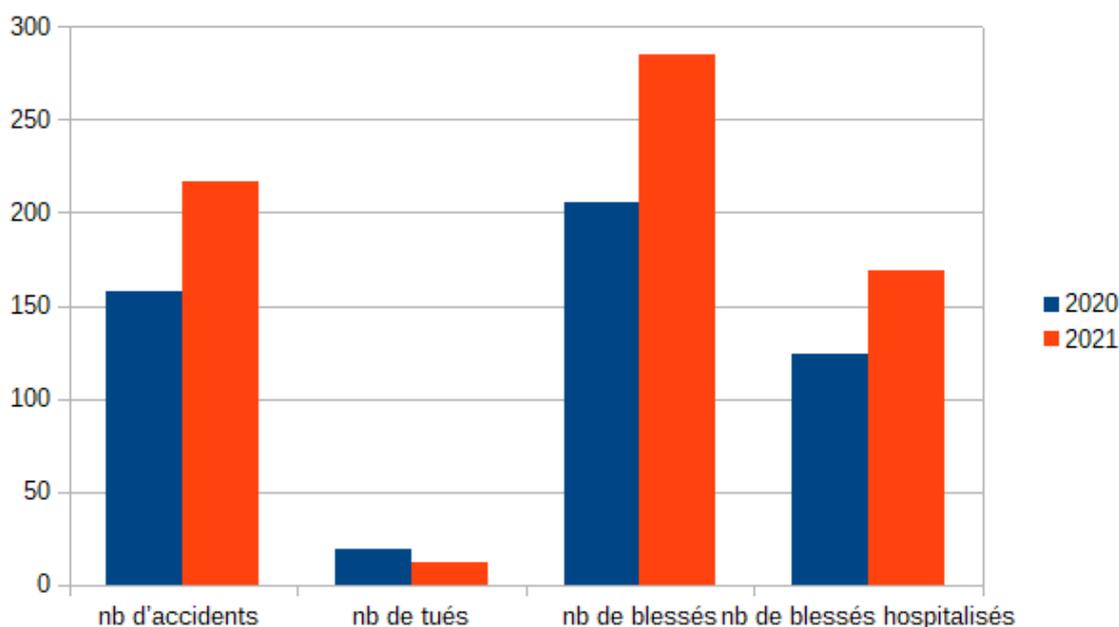
Situation vaccinale

	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine
Total 1e dose	80,8%	81,6%
Schéma complet Total 12 ans et plus	79,3% 88,6%	80,3% 91,4%
Dose de rappel 12 ans et plus	56,4% 63,1%	56% 63,8%

La Sécurité au quotidien.

Sécurité Routière

Bilan de l'accidentologie 2021



- 217 accidents (+ 59 / 2021).
- 31 tués (+ 12 / 2021).
- 285 blessés (+ 79 / 2021) dont 169 blessés hospitalisés (+45 /2021).

Dégradation des comportements sur la route :

- Conduite en état d'alcoolémie.
- Conduite sous stupéfiants.
- Grands excès de vitesse.

La typologie des personnes accidentées

- Les jeunes : augmentation du nombre de victimes (déjà constaté en 2020). 7 tués chez les 15 à 24 ans (4 VL et 3 deux roues motorisés).
- Les seniors. Les plus de 65 ans sont de nouveau impactés en 2021 : 9, soit 29% des tués.
- Le risque routier professionnel. 70% des conducteurs présumés responsables des accidents mortels habitent à moins de 20 km du lieu d'accident. 5 tués.
- Les 2 roues motorisées. 5 tués en 2021 (idem 2020).

Ce que nous faisons :

- Jeunes : interventions en milieu scolaire.
- Seniors : la route des seniors le 07 octobre 2021 à Bergerac.
- 2 Roues Motorisés : le rallye moto le 06 juin 2021 à Bergerac en partenariat avec l'EDSR.
- Risque Routier Professionnel : actions de sensibilisation à la sécurité routière. Enedis, Colas, GRDF, Hermes, Fédération Française du Bâtiment, SDIS24, SNCF.

Mobilisation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) et des différents partenaires (Forces de l'ordre, associations) pour des actions de sécurité routière vers les publics fragiles.

Radars

La Dordogne dispose de **23 radars vitesse**.

En 2021, **31 dégradations de radars (43 en 2020 soit une baisse de 28%), dont 3 dégradations lourdes**.

L'externalisation des radars (1er avril 2022) :

La Dordogne, à l'instar des autres départements de Nouvelle-Aquitaine, va lancer le **1er avril 2022 un dispositif de voitures- radar**.

Les voitures-radar sont chargées de contrôler la vitesse des véhicules sur le réseau routier, de jour comme de nuit.

La décision de confier la conduite de voitures-radar à des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 avec 2 objectifs majeurs :

- Libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes des conducteurs infractionnistes (alcool, stupéfiants, vitesse).
- Faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.

Permis de conduire

- 6662 examens B (+ 37%) avec un taux de réussite de 68,70 %.
- 1274 candidats en catégorie moto.
- 1567 candidats en poids lourd.

Sécurité publique

Chiffres de la délinquance en Dordogne

En 2021, la Dordogne était classée au 86e rang sur 96 (10e département le moins impacté) pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et au 76e rang sur 96 (20e département le moins impacté) pour les atteintes aux biens (AAB).

Dans le contexte de crise sanitaire, la tendance haussière engagée en 2019 puis confirmée pour l'année 2020 concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), progresse significativement en 2021, tant en zone police qu'en zone gendarmerie, en des proportions similaires.

Infractions en nombre de faits constatés	2019	2020	Evolution en %	2020	2021	Evolution en %
A.V.I.P.	2408	2585	+177 FC, +7%	2585	2956	+ 371 FC, +14,35%
A.A.B.	8098	6406	- 1692 FC, -20,09%	6406	6451	+45 FC, +0,70%

A noter en 2021 les hausses :

- Des violences physiques non crapuleuses, avec 1810 FC contre 1631 en 2020, soit + 179 FC et + 11%.
- Des violences sexuelles, avec 473 FC contre 355 en 2020, soit + 118 FC et une croissance de + 33,24%.
- Des violences intra-familiales, avec 1225 FC en 2021 contre 992 en 2020, soit + 233 FC et une croissance de + 23,48%.

Cette évolution fait écho à celle constatée au niveau national, notamment pour les violences sexuelles et intrafamiliales, dont l'explication peut se trouver d'une part, par l'amélioration des dispositifs d'alerte et de prise en charge et d'accompagnement des victimes, et d'autre part, par l'essor général des faits de violences possiblement lié, en partie, à la période de crise sanitaire et aux mesures prises pour y faire face.

Ce que nous faisons

- Trois plans départementaux de lutte contre la délinquance sont actuellement en vigueur :
- Plan de lutte contre les cambriolages et vols à main armée;
- Plan de lutte contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières ;
- Plan de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules.

Opérations de prévention et de sensibilisation renforcées :

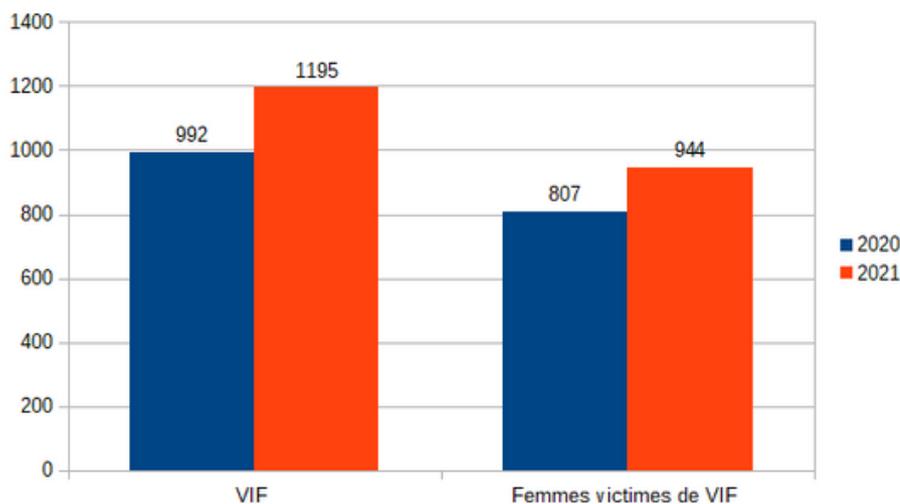
- Poursuite du développement du dispositif de participation citoyenne, avec 130 protocoles signés au 31/12/2021.
- Rôle accru des référents et correspondants sûreté PN/GN (études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) et la participation aux commissions vidéoprotection et avis sur les financements FIPDR).
- Appels à projets FIPD-R et Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).
- Opération Tranquillité -Vacances pour prévenir les cambriolages.
- Protocole de participation citoyenne de la Gendarmerie Nationale.

Les violences faites aux femmes et intra familiales

Une hausse des violences intrafamiliales (VIF) aussi bien en zone police que gendarmerie :

- + 203 faits de VIF, soit + 20,4% (1195 FC en 2021 contre 992 en 2020).
- + 83 FC en zone gendarmerie (+ 12,5%) et + 120 FC en zone police (+ 36,2%).
- + 137 femmes victimes de violences intrafamiliales, soit + 17% (944 en 2021 et 807 en 2020).

Cette évolution fait écho à celle constatée au niveau national pour les violences intrafamiliales, dont l'explication peut se trouver d'une part, par l'amélioration des dispositifs d'alerte et de prise en charge et d'accompagnement des victimes et d'autre part, par l'essor général des faits de violences possiblement lié, en partie, à la période de crise sanitaire et aux mesures prises pour y faire face.



Une amélioration de la prise en charge des victimes :

- Attribution de **7 Téléphones Grave Danger (TGD)** (4 pour le TJ Bergerac et 3 pour le TJ Périgueux). 6 TGD sont actuellement actifs.
- Prononciation de **11 Bracelets Anti Rapprochement** (2 pour le TJ Bergerac et 9 pour le TJ Périgueux). 4 sont actuellement actifs.
- Un second poste d'Intervenante Sociale Commissariat Gendarmerie devrait être opérationnel prochainement.
- Renforcement du dispositif de prévention des violences intrafamiliales, avec la création en gendarmerie d'une Maison de Protection des Familles et de 3 Cellules de Lutte contre les Atteintes aux Personnes (CLAP). Une 4e CLAP sera prochainement opérationnelle à Nontron. Le groupement de gendarmerie compte désormais 31 référents VIF au sein des brigades.
- Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (consultation départementale en construction avec le centre hospitalier Charles PERRENS de BORDEAUX).

Une protection renforcée des victimes :

- Par la signature de la convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des structures hospitalières de Dordogne.
- Par la mise en place de la convention "bons taxi" pour les victimes de violences conjugales (expérimentation concluante en 2020).
- Par une augmentation de la capacité d'accueil des places de logement dédiées "Femmes Victimes de Violences" : 49 places en 2021 contre 10 en 2019. Il existe également 2 places pour les auteurs de violences conjugales en Dordogne.
- Par l'existence de 2 unités d'accueil pédiatriques "enfants en danger" : CH de Périgueux et de Sarlat.
- Par le lancement le 25 novembre 2021 du site numérique eva24.fr. Cette plate-forme unique est un centre de ressources à destination de citoyens et professionnels, et qui permet d'avoir des informations sur tous les sujets sur la thématique du droit des femmes et égalité femmes-hommes au niveau local. Créée par la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE,) ce site sera inauguré dès que les conditions sanitaires le permettront.

Une simplification de la gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales en Dordogne :

Cette gouvernance locale simplifiée s'est traduit par :

- L'installation le 25 novembre dernier d'un Comité Local d'Aide aux Victimes, co-présidé par le préfet et les procureures de la République.
- La mise en place d'instances de suivi judiciaire pilotées par les procureures de la République sur leurs ressorts judiciaires respectifs (Périgueux et Bergerac).
- La mise en place d'instances locales partenariales, chargées d'assurer le suivi de la mise en œuvre des 53 mesures du Grenelle.

La situation économique et l'emploi en Dordogne.

La situation économique et l'emploi sont des préoccupations fortes de nos concitoyens. Les actions du Gouvernement ont permis d'atténuer les effets de la crise. En 2022, l'État sera aux côtés des entreprises et des salariés pour faire face à la crise.

La situation des entreprises et les chiffres de l'emploi en Dordogne

Prêt Garanti par État (PGE) : 497 M d'€ et 5027 prêts accordés :

- Commerce : 130 M d'€.
- Industrie : 100 M d'€.
- Construction : 75 M d'€.

Fond De Solidarité (FDS) : 215 M d'€ et 71 229 aides pour 14 122 entreprises :

- Hébergement-restauration : 97 M d'€.
- Commerce : 30 M d'€.
- arts et spectacles : 6 M d'€.

Report d'échéances fiscales : 7 M d'€ et 409 entreprises aidées :

- Industrie : 2 M d'€.
- Commerce : 1 M d'€.
- Construction : 1 M d'€.

Aides artisans et commerçants : 8,5 M d'€ et 11 165 aides versées :

- construction : 2 M d'€.
- Commerce : 1 M d'€.
- Hébergement-restauration : 1 M d'€.

Le taux de chômage en Dordogne

En Dordogne, le nombre de demandeurs d'emplois de type catégorie A s'établit en moyenne à **17 470, sur le 4e trimestre**. Ce nombre a diminué de 6,5% sur un trimestre, soit : 1220 personnes en moins et un **taux de 13,6% sur l'année**.

En Nouvelle-Aquitaine, ce nombre baisse de **6,7% sur le 4e trimestre (moins 14,1% sur l'année)**.

Le nombre de demandeurs d'emplois appartenant aux catégories A, B et C s'établit en moyenne à **32 070 au quatrième trimestre en 2021**. Ce nombre baisse de 3,2% sur le 4e trimestre (soit moins 1060 personnes) et de **5,2% sur un an**.

En Nouvelle-Aquitaine, ce nombre baisse de **3,7% sur un trimestre (moins 6,3% sur un an)**.

Le plan de relance en Dordogne

Le plan de relance, prévoyant 100 milliards d'euros d'investissements avec un objectif d'engagement de 70 milliards à fin 2021, s'articule autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion.

En Dordogne, ce sont près de 218 millions d'euros de subventions « France Relance » qui ont été débloquées au bénéfice des entreprises, des collectivités et des ménages périgourdiens :

- **75 M€** ont bénéficié au département au titre du **volet écologie**.
- 2 vagues d'appel à projets du **fonds friches** : soutien d'une vingtaine de projets dans le département à hauteur de **3,77 M€**.
- **«Renouvellement forestier»** prévu pour accompagner financièrement les investissements sylvicoles des propriétaires forestiers privés et des communes propriétaires de forêts, dans une démarche dynamique de gestion **460k€ en Dordogne pour reconstituer les forêts et permettre leur adaptation au changement climatique**.
- **45 M€** ont été injectés **en faveur des entreprises périgourdines** afin de stimuler leur compétitivité, de soutenir l'industrie et la relocalisation ainsi que d'encourager les exportations, notamment au travers de la baisse des impôts de production.
- S'agissant de la cohésion, plus de **82 M€ ont été engagés en faveur du tissu économique et social local**.



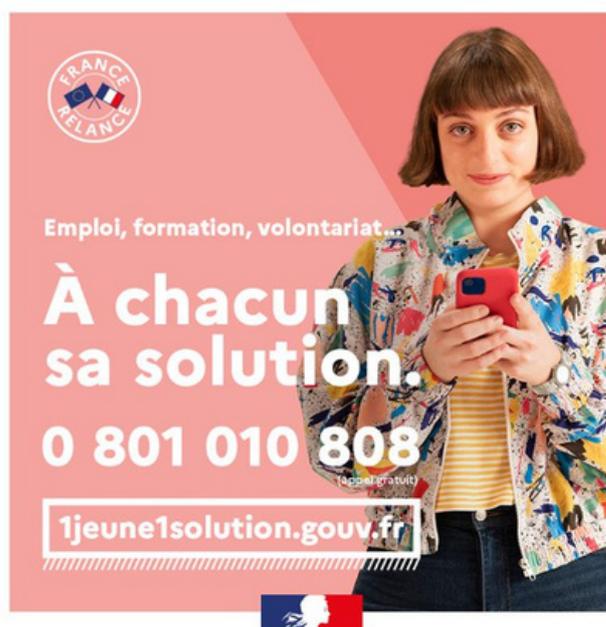
Les résultats démontrent que l'accompagnement massif des acteurs économiques et des concitoyens a été bénéfique. Les secteurs exposés continueront à être soutenus tant que la situation économique ne sera pas stable.

Le Plan 1 jeune / 1 solution

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a pour ambition d'apporter une solution à chaque jeune en facilitant leur entrée dans la vie professionnelle, en les formant vers les métiers d'avenir et en accompagnant les plus éloignés de l'emploi dans des parcours d'insertion sur mesure.

En Dordogne, les données relatives au plan "1 jeune, 1 solution " sont les suivantes :

- Parcours emploi compétences (PEC) « hors jeunes » : 659 PEC pour un objectif de 564.
- PEC « jeunes » : 300 PEC jeunes pour un objectif de 301.
- Contrat initiative emploi (CIE) Jeunes : 384 CIE jeunes pour un objectif de 422.
- Garantie jeunes : 82 % d'atteinte des objectifs départementaux.
- Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) A : 2509 entrées (36329 en région N-A).
- Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) : 1409 entrées dont 37 QPV et 11 TH.
- Aide à l'embauche des jeunes : 1536.
- **Aides à l'alternance : 5486 contrats d'apprentissage et 348 contrats de professionnalisation.**



Après le travail important réalisé dans la crise, l'Etat poursuit donc son action en 2022 pour accompagner la reprise et se projeter dans l'avenir.

Les projets structurants le quotidien des périgourdins

La gestion de l'eau

Actions prioritaires concernant plus spécifiquement la Dordogne :

- La limitation des prélèvements pour l'irrigation en période de sécheresse.
- La coordination inter services de l'eau et de la nature en Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) qui approuve le plan de contrôles environnementaux, en présence des 2 procureurs du département.
- La conduite et le suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux : 6 en Dordogne, dont 3 approuvés.
- La mise en conformité des systèmes d'assainissement.
- La protection des zones vulnérables aux nitrates (3 zones en Dordogne).
- La protection des captages d'eau potable dégradés (6 captages prioritaires sur lesquels des actions sont engagées, 15 captages pré-identifiés sur lesquels des actions seront à conduire).
- La restauration de la continuité écologique (4 cours d'eau concernés et 8 affluents).

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables en chiffres par filière :

- **La biomasse :**
 - 45 % des logements individuels sont équipés d'un foyer bois (la forêt couvre 43 % du département).
 - 57 chaufferies collectives au bois et une très importante centrale de cogénération biomasse à l'étude sur le site des papeteries de Condat sur Vézère.
- **Le photovoltaïque au sol :**
 - 176 projets de centrales solaires connus à fin 2021, (à tous les stades d'avancement).
 - 10 centrales photovoltaïques au sol en exploitation (85Mwc).
 - 5 centrales solaires actuellement en travaux.
 - 6 autres projets dotés de permis de construire.
- **La méthanisation :**
 - 2 unités de traitement des déchets ménagers par méthanisation (Saint-Laurent-des-Hommes et Milhac-d'Auberoche).
 - 8 en fonctionnement, 1 en travaux, 10 en études dans le domaine agricole.
- **L'éolien :**
 - aucun parc éolien n'est en exploitation en Dordogne.
 - 2 projets de parc éolien sont autorisés mais non construits.

L'accélération de la transition écologique dans les logements

Réforme prioritaire de l'État, cette mesure s'appuie sur un objectif de massification de la rénovation énergétique des logements autour de trois piliers :

- Proposer des aides plus simples, plus justes et plus efficaces.
 - Améliorer l'information et le parcours des ménages.
 - **Organiser la montée en compétence de la filière.**
-
- Politique pilotée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH).
 - Mise en place début 2022 d'une marque et une plateforme unique « France Rénov » qui couvre l'ensemble des dispositifs et en accroît la lisibilité.

Le contexte local, une situation à fort enjeu :

- Une forte proportion de propriétaires de leur résidence principale (67,9% des résidences principales sont occupées par des propriétaires et 29,2% par des locataires).
- Un parc de logements vieillissants :
 - 34,4 % des résidences principales construites avant 1946.
 - 44,2 % entre 1947 et 1990.
- **Une forte précarité énergétique. En 2018, elle concernait plus de 18% des ménages contre 14,5% en moyenne en France et 13,9% en Nouvelle Aquitaine. Le taux de passoires thermiques s'établit à 13% en Dordogne contre 20% en France.**

Les très bons chiffres de la rénovation énergétique des logements en Dordogne en 2021 :

- **905 logements aidés** (propriétaires du parc privé) (806 logements aidés en 2020).
- **11 millions d'€ de subventions accordées** (8 millions en 2020).
- **Gain énergétique moyen de 42%** (35% avant 2021).
- 58% des dossiers au-dessus de 50% de gain énergétique.
- **Plus de 7070 dossiers présentés au titre de MaPrimeRénov.**



Les chantiers en cours et les nouvelles étapes :

La mise en place en janvier 2022 de France Rénov structuré autour de 2 plates-formes de rénovation énergétique portées par :

- Le Conseil Départemental de la Dordogne, délégataire des aides à la pierre, l'ADIL 24, le CAUE 24 et Soliha Dordogne-Périgord en lien avec les 14 collectivités à travers la plateforme de rénovation énergétique « Dordogne Périgord » sur les 3 arrondissements de Périgueux, Bergerac et Nontron.
- Les 6 EPCI de l'arrondissement de Sarlat qui ont pu manifester leur intérêt dans le cadre du dispositif SARE porté par la Région Nouvelle-Aquitaine sur leur territoire au sein d'une seconde plate-forme « du Périgord Noir ».
- Des programmes de rénovation énergétique des bailleurs sociaux.

L'Etat au plus près des territoires : l'esprit de concertation

La contractualisation avec les collectivités

LES CRTE (contrats de relance et de transition écologique) :

- Le département est couvert par 5 CRTE: 1 par arrondissement et 2 pour l'arrondissement chef-lieu de Périgueux (vallée de l'Isle et ribéracois + CA LGP). Les 5 CRTE sont signés.

Action cœur de ville :

- 2 communes lauréates en Dordogne: Périgueux et Bergerac, dans le cadre d'une candidature commune.

Petites villes de demain :

- 20 communes "Petites Villes de Demain" en Dordogne (13 EPCI), soit 5 par arrondissement.
- Soutien en ingénierie sans précédent : 75% du coût du poste du chef de projet est financé par l'État avec également des crédits de la Banque des territoires (près d'1M€ pour des études).
- La Banque des Territoires propose également un appui au management de projet pour 6 territoires (CC Périgord Ribéracois, CC Isle Double Landais, CC Vallée Dordogne Forêt Bessède, CC Terrassonnais Haut Périgord Noir, CC Isle Loue Auvézère en Périgord et CC Périgord Limousin).

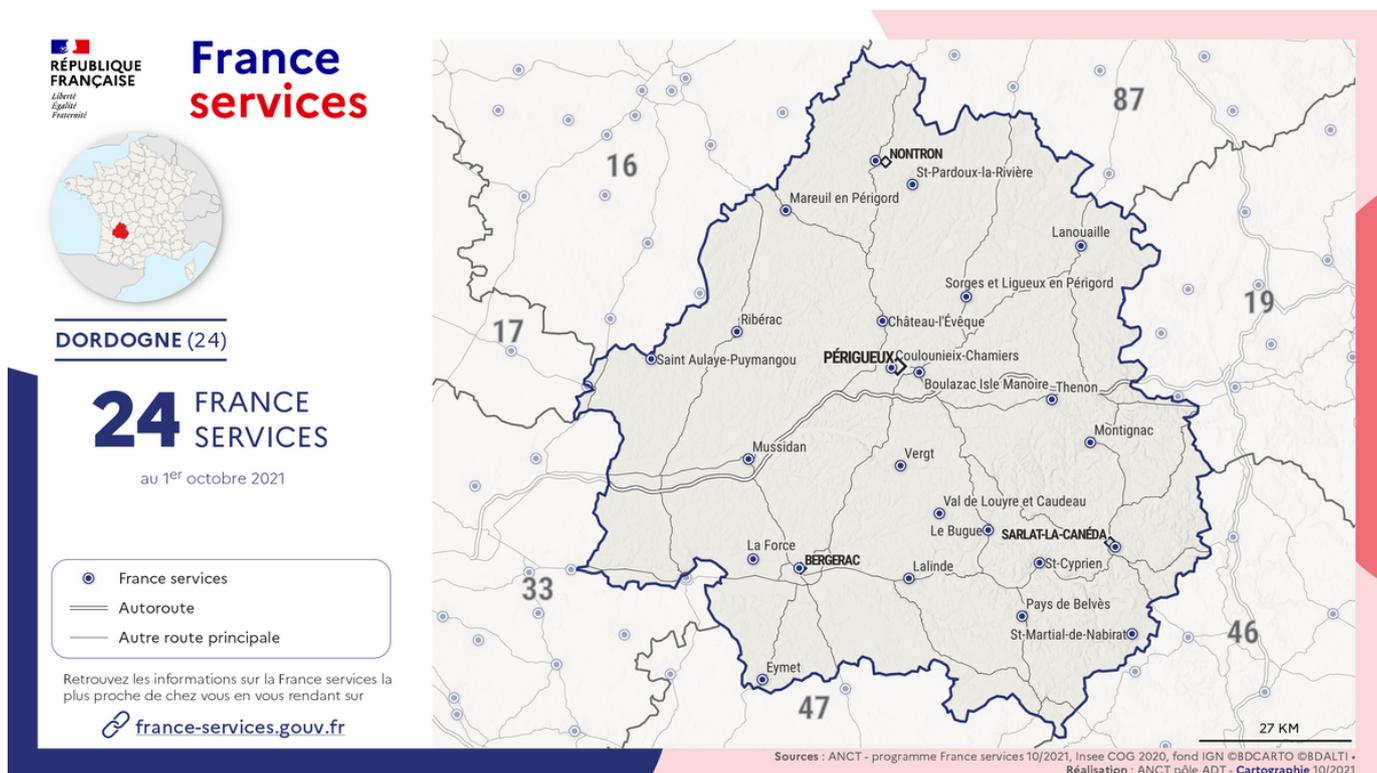


Le retour du service public au cœur des territoires.

Les espaces France Services :

Annoncée par le Président de la République en avril 2019, à l'issue du Grand débat national, la mise en place du réseau France Services a débuté en janvier 2020. A terme (fin 2022), chaque canton sera doté d'au moins une structure France Services.

Chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000 € par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge. Pour la Dordogne, le plafond est fixé à 33 Espaces France Services qui devaient être créés d'ici 2022. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a accepté la demande de dérogation pour porter le nombre d'espaces France Services à 36.



A ce jour, 30 Espaces France Services ont été labellisés :

1 Nontron	16 Eymet
2 La nouaille	17 Bergerac
3 Thenon-Hautefort	18 Vergt
4 Pays de Belvès	19 Boulazac Isle Manoire
5 Mussidan	20 Ribérac
6 Coulounieix- Chamiers	21 St Aulaye Puymangou
7 Saint-Cyprien	22 St Pardoux la Rivière
8 Val-de-Louyre-et- Caudeau	23 Le Bugue
9 Mareuil-en-Périgord	24 Sarlat
10 Château l'Evêque	25 Villefranche de Lonchat
11 Sorges et Ligueux en Périgord	26 Terrasson
12 Montignac-Lascaux	27 Bus Itinérant de la CC Terrassonnais Haut Périgord Noir
13 La Force	28 Mouleydier
14 Lalinde	29 Monpazier
15 St Martial et Nabirat	30 Brantôme

Projets au cours du 1er semestre 2022 :

Montpon- Ménéstérol (CC)	Bus mobile de l'UDAF
Saint-Astier (CC) ou Coursac	Salagnac (EPD Clairvivre)
Thiviers (CC ou C)	Salagnac Eyvigues ou Carlux (CC)

La création des conseillers numériques France Services :

250 millions d'euros sont mobilisés pour la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services, dispositif qui constitue un des axes du volet numérique du plan de relance.

La Dordogne bénéficie du recrutement de **31 conseillers numériques France Services** qui seront soutenus par l'État à hauteur de 50 000 euros par poste et par la prise en charge des frais de formation.

Portage Public :

- Commune de Périgueux.
- Commune de Sorges et Ligueux en Périgord.
- Commune de Monpazier.
- Commune de Trélissac.
- Commune de Boulazac Isle Manoire.
- Commune de Saint-Médard d'Excideuil.
- Commune du Lardin St Lazare.
- Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye.
- Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.
- Communauté de communes Isle Double Landais.
- Communauté de communes Sarlat Périgord Noi.
- Conseil départemental de la Dordogne (3).
- Commune de Carsac Aillac.
- Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord.

Portage Privé :

- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Dordogne.
- Association Passerelle Vézère haut périgord noir.
- Association Soutien Partage Evasion à Villamblard.
- Association Le Ruban vert sur les communes de Mareuil en Périgord et Brantôme en Périgord.
- Association La clé sur la commune de Vergt.
- Le Club des entreprises du Pays Ribéracois.
- Association de gestion du Centre social Saint-Exupéry à Coulounieix Chamiers
- Association CéLA (tiers-lieu) à Bergerac.
- Association IsleCo à Douzillac.
- La Chambre d'agriculture de la Dordogne.
- Association L'Éscale numérique à Périgueux (2).
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- La Ligue de l'enseignement.
- APF France Handicap.

Le projet de rénovation de l'ANRU à Coulounieix-Chamiers

Le quartier de Chamiers sur la commune de Coulounieix-Chamiers a fait l'objet d'une validation par l'ANRU en tant que projet d'intérêt régional.

Caractéristiques du projet de renouvellement urbain :

- La démolition de 201 logements.
- La réhabilitation de 312 logements.
- La reconstitution sur site de 49 logements locatifs sociaux dont une partie adaptée aux personnes âgées et de 112 logements hors site.
- L'ouverture sur le quartier de résidences privées afin de permettre la mixité sociale dans ce quartier.
- L'intégration d'équipements publics (gymnase, centre social).
- L'amélioration des aménagements publics.

Le montant final du projet est de 50M€ :

- Financement direct de l'ANRU : 11,5 M€.
- + 2,5 M€ de prêts bonifiés.

Les travaux ont largement débuté en 2021 :

- 104 démolitions de logements réalisées sur les 201 (second semestre 2021), ouvrant l'espace au futur projet de logements privés dans un objectif de mixité sociale du quartier.
- Le bâtiment « E Ter » est vide et sa démolition devrait intervenir prochainement.
- Les occupants des 65 maisons de la Cité Jean Moulin sont en cours de relogement.
- La démolition d'anciens bâtiments en entrée de ville et la construction sur ce site du Pôle des solidarités sont quasiment achevées. La réhabilitation du bâtiment restant débutera en 2022.
- La démolition de l'îlot « NETTO » a été effectuée en 2021 et la construction de l'ensemble Cap Artisans porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est largement avancée.
- Les aménagements urbains sont aussi largement avancés, notamment autour de l'entrée de ville.